

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement votre brigade de gendarmerie ;

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques :

Recueillez des éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation ...).

AVANT L'ARRIVÉE DES GENDARMES



Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre.
- Interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes bancaires dérobés.
- Prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations ...).
- Déposez plainte auprès de votre brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte en ligne : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>.
- Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée (ou sur son site internet), dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, avec éventuellement leur estimation ou facture.

POURQUOI DÉPOSER PLAINTE ?

Chaque brigade de gendarmerie dispose de techniciens d'identification criminelle de proximité.

Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17

Opposition CB : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Blocage téléphones portables :

Bouygues telecom : 0 800 29 10 00

Free : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23

Conservez votre récépissé de dépôt de plainte, il pourra vous être utile pour vos démarches.

Votre brigade de gendarmerie :



Contre les
cambriolages,
les bons
réflexes !



N
e
p
a
s
j
e
t
e
r
s
u
r
l
a
v
o
i
e
P
u
b
l
i
q
u
e

G
r
o
u
p
e
m
e
n
t
d
e
G
e
n
d

A TOUT MOMENT

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un œilleton, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, éclairage programmé, détecteurs de présence, grilles ou barreaux, systèmes d'alarme, caméras de surveillance). Demandez conseil à un professionnel ou à votre assurance.



SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol vos clichés faciliteront les recherches des enquêteurs et l'indemnisation faite par votre assureur.

Conservez les factures, les numéros de série et la référence des matériels et biens de valeur.



SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures si vous venez d'aménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clés sur la serrure intérieure d'une porte fenêtre.



Compagnie de gendarmerie départementale de **GOURDON**

237 Route du Vigan
46300 GOURDON

05 65 41 73 54

NE COMMETTEZ PAS D IMPRUDENCE

Avant de laisser quelqu'un rentrer chez vous, vérifiez son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se prévalent.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur, ou de sac à main, visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort (destiné à vos valeurs ou vos armes), il ne doit pas être apparent.

Signalez à la brigade (composez le 17) tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare



SOYEZ VIGILANT

Pas de nom ou d'adresse sur vos trousseaux de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la pot de fleurs, sur une poutre..., confiez les plutôt à un ami de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser des fenêtres non barreaudées ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.



Compagnie de gendarmerie départementale de **FIGEAC**

31 rue de la Croix du Bataillé
46100 FIGEAC

05 65 50 92 50



Compagnie de gendarmerie départementale de **CAHORS**

230 rue des Hortes
46000 CAHORS

05 65 35 31 77

Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ?
Rendez-vous à votre brigade pour contacter le correspondant sûreté

ANTICIPEZ VOS VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, ...)



Faites suivre votre courrier, ou faites le relever par une personne de confiance: une boîte aux lettres pleine révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, télévision, la radio...



Ne publiez pas vos dates de vacances sur vos réseaux sociaux, veillez à ce que vos enfants fassent de même. Ces informations sont précieuses pour les cambrioleurs.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?

Signalez votre absence auprès de votre brigade de gendarmerie. Dans le cadre des patrouilles quotidiennes, les gendarmes pourront surveiller votre domicile.